

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP 2026\_15**

**TVX2025-04 TRAVAUX DE GESTION DES EAUX DU QUAI DE TRANSFERT DE FUMEL – AVENANT 1**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

**Vu** la délibération n° DL2023\_10/13 du 31 octobre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

**Vu** la décision n° DP2025\_36 en date du 02/12/2025, attribuant la consultation TVX2025-04 relative aux travaux de gestion des eaux du quai de transfert de Fumel, à la société EUROVIA AQUITAINE ;

Considérant, dans le cadre de l'exécution du présent marché, l'intronisation des prestations supplémentaires ou modificatives, non prévues au marché, mais dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) sont établis sur les mêmes bases que les prix du marché initial.

Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant pour introduire ces prix aux pièces contractuelles, et notamment au bordereau de prix unitaires.

L'avenant 1 porte sur l'intronisation de prix nouveaux, pour un montant de 37 581,01€ HT. Le nouveau montant du marché, à la suite de la notification du présent avenant, est de 183 258,00€ HT, avec un pourcentage de variation de 25,80% par rapport au prix initial.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer au présent marché l'avenant 1 relatif à des prestations supplémentaires d'un montant de 37 581,01€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent avenant porte le montant total du marché à 183 258,00€ HT, avec un pourcentage de variation de 25,80 % ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait à Damazan, le 25 mars 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO